

/VS

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 86-334 du 25 Août 1986

portant approbation des Comptes  
Prévisionnels, exercice 1986 de l'Of-  
fice Béninois des Manutentions Por-  
tuaires.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promul-  
gation de la Loi Fondamentale de la République Populaire  
du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU le décret N° 85-254 du 17 juin 1985 portant composition du  
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU la Loi N° 82-008 du 30 décembre 1982 régissant les rapports  
entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés  
d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise  
de participation et fixant leurs modalités de gestion,
- VU le décret N° 84-375 du 8 octobre 1984 portant approbation  
des Statuts de l'Office Béninois des Manutentions Portuaires,
- SUR rapport du Ministre de l'Equipement et des Transports,
- Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa  
séance du 30 Juillet 1986,

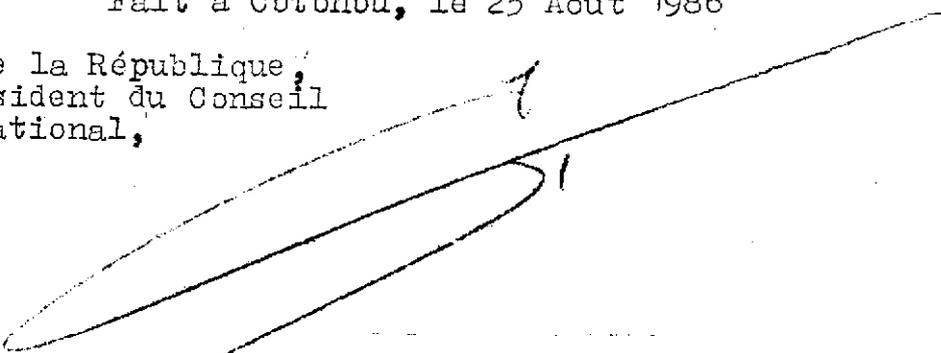
DECRETE :

Article 1er. - Sont approuvés, les comptes prévisionnels, exer-  
cice 1986, de l'Office Béninois des Manutentions Portuaires, tels  
qu'annexés à ce décret.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 25 Août 1986

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

  
Mathieu KEREKOU

.../...

Le Ministre de l'Equipeement  
et des Transports,

Le Ministre des Finances  
et de l'Economie



Girigissou GADO



Soulé DANKORO  
Ministre intérimaire

Ampliations : PR 8 SA/CC 4 CP/ANR 4 CPC 6 PPC 2 MET-MFE 8  
Autres Ministères 13 SGCEN 4 SPD 2 DPE-DLC-INSAE 6 BCP 1  
IGE et ses Sections 4 DB-DSDV-DTCP-DI-DCF 10 DCCT-Gde Chanc 2  
OBEMAP 8 CCIB 2 JORPB 1.-